



AVIS

OBJET: Ordonnance temporaire de Police – Mesures de Circulation routière – Mise en zone 30 de l’hypercentre et mise en place de rues cyclables – Prolongation jusqu’au 31 décembre 2020

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l’urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 28 août 2020 a pris une ordonnance temporaire de police concernant la sécurisation de l’hypercentre par sa mise en zone 30 et la mise en place de rues cyclables jusqu’au 31 décembre 2020.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 31 août 2020

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET